

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 396

présenté par
Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« les »,

insérer le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.